



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 31 AOÛT 2020

- Présents :** Mrs Christian BATAILLY, David MUGNIER, Jacques AUNIER, Jonathan CADORET, Sylvain MONNET, André ROJO, Patrice TERGNY, Xavier BUTTARD, Eric MORETTE  
Mmes Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Françoise JOURDAIN, Martine JACQUET,  
Mme Christine BERRIER, Chloé ROCHA, Sylvie FERREIRA, Eliane CEYZERIAT.
- Excusés :** M. Sylvain RUET  
Mmes Catherine NUZILLAT, Sandrine LAMARD
- Pouvoirs :** Mme Catherine NUZILLAT qui donne pouvoir à Mme CHAUDET-PHILIBERT  
Mme Sandrine LAMARD qui donne pouvoir à Mme Eliane CEYZERIAT

Mme Claudine CHAUDET-PHILIBERT est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire accueille le Conseil Municipal en souhaitant une bonne rentrée à chacun. Il rappelle que les règles sanitaires au regard du COVID-19 sont toujours applicables et ces mesures risquent de perdurer.

### 1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise le 18 octobre 2018 pour confier les travaux d'accessibilité de la Mairie au Cabinet COSINUS. Cette décision faisait suite à la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé.

Dans le cadre de l'avancement de cette opération et afin de pouvoir mettre en œuvre ces travaux, M. le Maire souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

En effet, au regard de l'avant-projet transmis par le Cabine COSINUS, le montant total HT de l'opération représente :

Divers honoraires	9 630 €
Travaux	15 549 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>25 079 €</b>

Aussi le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention s'établit comme suit :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres de la commune	Opération 438 Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux	12 540 €	50 %
Etat - DETR	Accessibilité de tout bâtiment public	12 539 €	50 % Taux maximum
<b>TOTAUX</b>		<b>25 079 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **ADOpte** l'opération de « travaux de mise en accessibilité de la Mairie » et les modalités de financement ;
- **CONFIRME** l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre au Cabinet COSINUS pour un montant HT d'honoraires de 3 600 € ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;
- **RAPPELLE** que cette opération a fait l'objet d'une inscription de crédit au budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 2 - ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur la Place du Champ de Foire et le parvis de la Mairie, dans un premier temps.

En effet depuis quelques mois, force est de constater une forte augmentation des actes de malveillance ou de vandalisme, tant sur le mobilier urbain (dégradations, tags, vols ...) que sur les véhicules stationnés (vols, dégâts ...).

Ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique en facilitant l'identification des auteurs d'incivilités. Par ailleurs, outre un renforcement du sentiment de sécurité auprès de nos concitoyens, il permettrait une intervention plus efficace et plus rapide des services de sécurité.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une visite des installations sur la Commune de PONCIN a été faite pour une approche complète, technique et financière, d'un tel dispositif.

En concertation avec les services de gendarmerie, il est envisagé l'installation de 4 caméras.

Ces dernières seront reliées à un « terminal » afin de pouvoir en lire les enregistrements. Ce matériel sera installé dans un local aménagé et sécurisé à cet effet.

Plusieurs fournisseurs ont été contactés et il ressort d'une première estimation un coût moyen HT d'environ 35 000 € pour la fourniture, la pose et l'installation des caméras y compris le PC opérateur, les logiciels et les licences.

M. le Maire rappelle qu'une opération a été ouverte et créditée au budget primitif 2020 et que nous pourrions bénéficier de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Outre l'acquisition des matériels, il sera nécessaire d'aménager et de sécuriser un local pour abriter le serveur. Le local jouxtant la salle des fêtes pourra répondre à cet aménagement.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur la Place du Champ de Foire et parvis de la Mairie ;
- **DECIDE** d'effectuer des travaux d'aménagement du local retenu pour l'installation du terminal d'enregistrement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter des entreprises ou artisans pour lesdits travaux ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR...) ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

## 3 - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des fortes chaleurs estivales, l'environnement de travail au secrétariat de la Mairie est de plus en plus difficile à supporter par nos agents et toutes les personnes amenées à fréquenter les locaux.

En effet, l'ancienneté du bâtiment ne permet pas d'assurer une bonne isolation et lors des fortes températures l'air ambiant n'est pas supportable.

Après avoir consulté plusieurs entreprises compétentes dans ce domaine, M. le Maire indique que les travaux consisteraient en l'acquisition et la pose d'un climatiseur et d'un bloc électrique positionné à l'extérieur. Cette opération nécessitera des travaux de câblage électrique.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une opération sur le budget primitif 2021.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** le principe de l'installation d'un système de climatisation au secrétariat de la Mairie ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter différentes entreprises et à retenir la moins-disante,
- **L'AUTORISE** M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet ;
- **L'AUTORISER** à signer tout document afférent à cette opération.

#### **4 - SAFER : RETROCESSION DES BOIS DE FAYAT. REPORT DES ECHEANCES DE MANDATEMENTS**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait signé le 14 octobre 2012, une convention avec la SAFER pour que cet organisme acquiert pour la commune, des parcelles dans le Bois de Fayat pour une superficie totale de 6ha 754a et 64ca.

En 2019, la SAFER a sollicité la rétrocession à la commune de ces bois et l'estimation faite s'élevait à la somme 41 520,20 €. Après négociation, les deux parties s'étaient entendues pour une rétrocession au prix de 30 000 € hors frais de notaire.

Compte tenu de l'importance de cette somme et de son impact conséquent sur notre budget, un avenant a été signé avec la SAFER pour déterminer les modalités de remboursement, à savoir :

- répartition de la somme de 30 000 € sur trois exercices : 2019, 2020, 2021 à hauteur de 10 000 € par an plus frais de notaire.

Cependant, le notaire n'ayant pu établir l'acte en temps opportun, l'annuité de 2019 n'a pu être versée et nous avons effectué un report sur l'opération 351 du budget primitif 2020 portant le crédit total à la somme de 24 000 €.

Après signature de l'acte de vente le 7 novembre 2019 et toute formalité accomplie, il convient aujourd'hui de mandater les annuités de 2019 et de 2020, soit 20 000 €, assorties des frais de notaire s'élevant à la somme de 2 416,80 €.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** le principe de report de l'échéance 2019 sur l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater, sur l'exercice 2020, les annuités 2019 et 2020 ainsi que le montant des frais de notaire, soit un total de 22 416,80 € ;
- **AUTORISE M. le Maire** à signer tout document afférent à cette opération.

#### **5 - REMPLACEMENT DE NOTRE PARC DE PHOTOCOPIEURS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une réflexion menée sur l'état de nos matériels photocopieurs par M. André ROJO en charge de la bureautique et des réseaux numériques. Il rappelle que nous disposons d'un copieur au secrétariat et de 3 copieurs aux écoles et périscolaire.

Ces matériels y compris le serveur Mairie sont actuellement sous contrat de location auprès de la Sté REX ROTARY ayant donné mandat à DLL pour l'encaissement des échéances trimestrielles s'élevant à 5 341,33 € T.T.C. (1 783,77 €/mois) y compris les licences office et les antivirus.

M. ROJO rappelle que nous avons dernièrement renouvelé nos postes informatiques afin d'intégrer la norme Windows 10 et que nous avons souscrit un contrat de maintenance et de location auprès de la Sté XEFI pour ces nouveaux matériels. Outre les ordinateurs, nous avons équipé le réseau informatique d'un nouveau serveur.

Sur notre demande, afin de regrouper la gestion du poste informatique sur un même contrat et par souci d'économie, la Sté XEFI nous a soumis une offre pour la partie photocopieurs et propose une solution de remplacement de nos appareils.

L'offre complète porte sur le remplacement de nos 4 copieurs et de notre serveur.

Cette opération pourrait se dérouler en 2 temps :

- 1) XEFI remplace, par du matériel neuf, le copieur de la Mairie et un copieur à l'école.  
Les autres copieurs et le serveur restent en place.
- 2) XEFI remplace 2 autres copieurs à l'école par du matériel reconditionné et change le serveur Mairie.

Afin que la collectivité n'ait pas à supporter le coût de la location des matériels sous contrat REX ROTARY, XEFI s'engage à prendre en charge les échéances restantes dues :

- pour le premier temps de l'opération, période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 janvier 2022, la prise en charge s'élève à la somme de 26 706,66 € (5 341,33 € x 5 trimestres)
- pour le second temps de l'opération à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 XEFI s'engage au remboursement des échéances restant dues assorties de l'actualisation en vigueur.

Cette prise en charge nous évite une résiliation des contrats REX ROTARY et le règlement des pénalités applicables.

Le montant de cette offre, dans sa finalité, soit :

- 1 copieur neuf à la Mairie
- 1 copieur neuf à l'école primaire
- 1 copieur reconditionné à l'école maternelle
- 1 copieur reconditionné au périscolaire
- 1 serveur neuf Mairie
- les licences, les antivirus et les maintenances

s'élèverait à la somme trimestrielle de 3 515,50 € T.T.C. et représenterait donc une économie trimestrielle de 1 825,83 € (soit 7 303,32 € /an).

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** de souscrire à cette offre de XEFI pour un montant TTC trimestriel de 3 515,50 € T.T.C. ;
- **AUTORISE** M. le Maire à encaisser la prise en charge des échéances du contrat REX ROTARY restant dues d'un montant T.T.C. de 26 706,66 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

## 6 - CONTRAT D'ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle que nous travaillons actuellement avec la Sté AIN PROPRETE SERVICES pour le ménage des locaux suivants :

- Gymnase      1 fois/semaine le lundi entretien des sanitaires  
                    1 fois/semaine le lundi nettoyage manuel du sol sportif  
                    1 fois/mois le lundi nettoyage mécanique du sol sportif  
                    2 fois/an nettoyage des sièges tribunes  
                    2 fois/an nettoyage des locaux techniques  
                    2 fois/an vitrerie
- MAC            1 fois/semaine nettoyage du hall, des couloirs, bureau accueil, 3 salles et  
                    2 sanitaires  
                    2 fois/an vitrerie
- ECOLES       vitrerie 2 fois/an une partie des locaux  
                    vitrerie 2 fois/an école primaire et maternelle, cantine, algeco, périscolaire

Afin de retenir des interventions pour l'année 2021, des entreprises de nettoyage ont été contactés mais leur proposition est au-dessus de proposition d'AIN PROPRETE SERVICES qui maintient à titre commercial les tarifs 2020 pour 2021.

Après analyse des diverses propositions,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** de retenir l'offre tarifaire de l'entreprise AIN PROPLETE SERVICES

### 7 - PROPOSITION D'INSTAURER LE COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T)

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 août 2020 ;

M. Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de SAINT JEAN LE VIEUX un compte épargne-temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés.

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Il indique que la commune est tenue d'ouvrir le CET au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

Il précise, que la collectivité n'autorise pas l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés.

Ainsi, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.

Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet ayant accompli au moins une année de service.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** d'instaurer un Compte Epargne Temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- **DIT** que ce Compte Epargne Temps est accessible aux agents titulaires ou contractuels, à temps complet ou à temps non complet ayant accompli au moins une année de service ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mener les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de ce C.E.T.

### 8 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Maire fait part d'un état transmis à la commune par les services de la Trésorerie de PONT d'AIN présentant une liste de créances (depuis 2008) à admettre en non-valeur pour un montant total de 771,99 €. Il s'agit de diverses créances non recouvrées au titre de la facturation de l'eau et de l'assainissement pour lesquelles tous les recours possibles ont été effectués par la Trésorerie.

Les crédits disponibles au budget 2020 article 6541 (1 800,00 €) permettant de couvrir cette somme,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les irrécouvrabilités détaillées dans la liste annexée.

### 9 - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR POUR APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN LORS DE L'INSTRUCTION DES DECLARATIONS D'ALIENER.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des D.I.A. examinées par la commission « Urbanisme » :

► **Me VIALATTE – Notaire – 39, Avenue GI de Gaulle – 01500 AMBERIEU EN BUGEY**

Pour la vente des parcelles de M. CAMPESI à M. MARTINEZ/Mme REY au prix de 83 000 €

Parcelle ZC582 748 m<sup>2</sup> Chemin de la Passe

Parcelle ZC583 6 m<sup>2</sup> Chemin de la Passe

Parcelle ZC585 82 m<sup>2</sup> Chemin de la Passe

⇒ Application DPU : non

► **Me PORAL – Notaire – 39, Avenue GI de Gaulle – 01500 AMBERIEU EN BUGEY**

Pour la vente d'une parcelle de M. GAREL à SAS AT VIAB' (QUINSO/LAZZARO) au prix de 80 000 €

Parcelle AB57 en partie 3 651 m<sup>2</sup> Chemin de la Batteuse

⇒ Application DPU : non

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **PREND** acte des décisions prises par M. le Maire au titre de sa délégation.

**10 - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par ce dernier et communique la liste des devis signés pour accord :

FAVIER	Réparation tracteur ST	5 288,44 €
FAVIER	Réparation relevage tracteur	1 355,32 €
GALLIN (Pompiers)	Vérification des A.R.I.C.O Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Ouvert	812,58 €
JBNEVENTS	Animation fête d'été	552,00 €
M. MONNIER Eric	Remplacement du chauffe-eau du local des boules	587,09 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte des décisions prises par M. le Maire au titre de sa délégation.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**REMERCIEMENTS**

M. le Maire tient à remercier vivement l'équipe municipale pour son implication dans l'organisation de la fête d'été des 29 et 30 août qui connut un vif succès sur tous les plans : les animations, la présence d'un forain et le tir du feu d'artifice particulièrement relevé cette année. Ces deux jours furent une interface ludique entre la période estivale et la rentrée.

M. CADORET ajoute que ces journées peuvent être analysées comme test au projet de participation de la commune à Terres de Jeux dans le cadre du label permettant de devenir acteur de « Paris 2024 ».

Aussi, cette opération sera réitérée en impliquant les habitants, les associations et les communes voisines.

Concernant le feu d'artifice, il précise que les artificiers ont pu préalablement faire des démonstrations à des enfants présélectionnés et que la démarche a été très appréciée.

M. Le Maire fait part des remerciements :

- de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin pour la motion de soutien prise lors du conseil municipal du 27 janvier 2020.
- de la Fédération Nationale des Anciens Combattants PONCIN/JUJURIEUX pour la subvention allouée.

**INFORMATIONS**

► M. le Maire indique qu'il souhaite mettre en place une limitation de vitesse à 30 km/h sur tout le territoire communal en raison du non-respect des limitations actuellement en vigueur.

La question sera examinée en commission voirie.

► M. le Maire fait part de l'avancement des opérations liées au diagnostic assainissement dont les études arrivent à leur terme. Une réunion a permis de mettre en place un planning des actions à mener pour corriger les dysfonctionnements. Il convient dès lors de prioriser les travaux de réparation/remplacement.

Dans un premier temps, il est envisagé d'intervenir sur le quartier du carrefour de la Vierge en raison de la programmation des travaux de voirie de requalification du secteur du Mermand.

Compte tenu de la lourdeur administrative, technique et financière de ce dossier, la commission voirie travaillera à rythme régulier afin de définir les enjeux de ces travaux.

► Mme JOURDAIN fait part d'une demande d'un commerçant extérieur souhaitant installer un banc de 12 m de produits bio issus de plusieurs producteurs locaux. Il s'installerait les mardis matin sur la place devant la mairie et assurerait personnellement sa publicité.

Mme CEYZERIAT et M. BUTTARD font remarquer que cela pourrait nuire à notre commerce sédentaire d'épicerie.

M. Le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans la promotion de notre territoire et que les produits proposés sont différents de ceux de l'épicerie déjà présente, ce que confirme Mme FERREIRA. Par ailleurs, les administrés de St-Jean, déjà clients, n'auront plus à se déplacer jusqu'à l'Abergement de Varey, lieu de production de ce commerçant.

Mme JACQUET propose d'informer au préalable le gérant de l'épicerie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

► M. MORETTE interroge sur l'avancement du dossier relatif à la création d'un pôle médical dans les locaux du bâtiment de la Vierge :

M. le Maire rappelle qu'en raison du changement de l'équipe municipale, le dossier a été mis en sommeil mais qu'un groupe de travail sera constitué pour prendre le relais et poursuivre les études.

► Mme CEYZERIAT interroge sur les travaux de remplacement d'une vitre au local du boulodrome :

M. le Maire rappelle que bon nombre d'entreprises ont été à l'arrêt en raison du Covid et par suite en raison des congés d'été. Il fait part d'un courrier de l'artisan reçu ce jour qui a programmé sa venue durant les vacances de Toussaint.

► Mme CEYZERIAT interroge sur le devenir du local SEMCODA dans le bâtiment Les 2 Rives :

M. le Maire fait part des diverses démarches qu'il a entrepris auprès de la CCRAPC, de partenaires privés ou publics sans aboutissement à l'heure actuelle. Le dossier sera à réexaminer dans le cadre d'une éventuelle nouvelle découpe administrative mais qui demande une réflexion approfondie.

► Mme CEYZERIAT signale des reprises à faire sur les berges du Riez et de l'Oiselon :

Elle a recueilli divers signalements de graves effondrements par endroit, particulièrement en aval du pont du Riez et Chemin de la Messe.

► M. BUTTARD au sujet de la diffusion des comptes rendus de commission :

Il demande si l'ensemble du Conseil Municipal pourrait être destinataires des comptes-rendus de toutes les commissions.

M. le Maire indique qu'une procédure est mise en place : diffusion des comptes-rendus des commissions aux membres desdites commissions et un compte-rendu archivé dans un classeur à disposition des élus au secrétariat.

M. BUTTARD et Mme CEYZERIAT font remarquer la nécessité du déplacement et la lourdeur de cette procédure « alors qu'un simple clic suffirait ».

### **QUELQUES DATES**

Mercredi 16 septembre : Assemblée Générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie à 10 h à la salle des fêtes de CHALAMONT : trouver un adjoint pour représenter M. le Maire excusé. M. MONNET se porte volontaire.

*Tous sujets abordés la séance est levée à 20 h 45*

